

A photograph of two hikers, a man and a woman, standing on a grassy hillside and looking out over a vast valley. The man is on the left, wearing a black jacket and a large orange backpack. The woman is on the right, wearing a black jacket and a green backpack. The background shows rolling hills and a valley under a dramatic sunset sky with orange and red clouds. Three colorful arrows (yellow, blue, and green) point from the left towards the hikers. The bottom of the image has a white, torn-paper-like border.

# Sentiers : du repérage à la mise en tourisme

# Les sentiers en Conflent, quelques notions

- 2963 km d'itinéraires
- 1380 km d'assises
- 3 grandes traversées et 3 tours
- Une centaine d'itinéraires promus à ce jour
- 50 000 à 60 000 téléchargements par an

# Les différents balisages

**Les Balises**

FFRandonnée  
les chemins, une histoire pittoresque  
Pyrénées-Orientales

Labelisé  
FFRandonnée

	GR® GR®T	GR®P	PR Labelisé®	PR
Bonne Direction Continuité				
Changement de Direction Tourne à Gauche				
Changement de Direction Tourne à Droite				
Mauvaise Direction				

5

- GR® : Grande Randonnée
- GR®T : Grande Randonnée Transfrontalière
- GR®P : Grande Randonnée de Pays
- PR Labellisé® : Promenade et Randonnée Labellisé
- PR : Promenade et Randonnée

# Qui exerce la compétence ?

Quatre institutions sont gestionnaires des sentiers en Conflent :

- Le Conseil Départemental pour les GR®, GR®T et GR®P
- La Communauté de Communes pour les PR d'intérêt communautaire
- Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site pour les PR sur la partie classée du massif et ses accès
- Les communes pour les PR



1/02/20XX

# Les sentiers d'intérêts communautaire

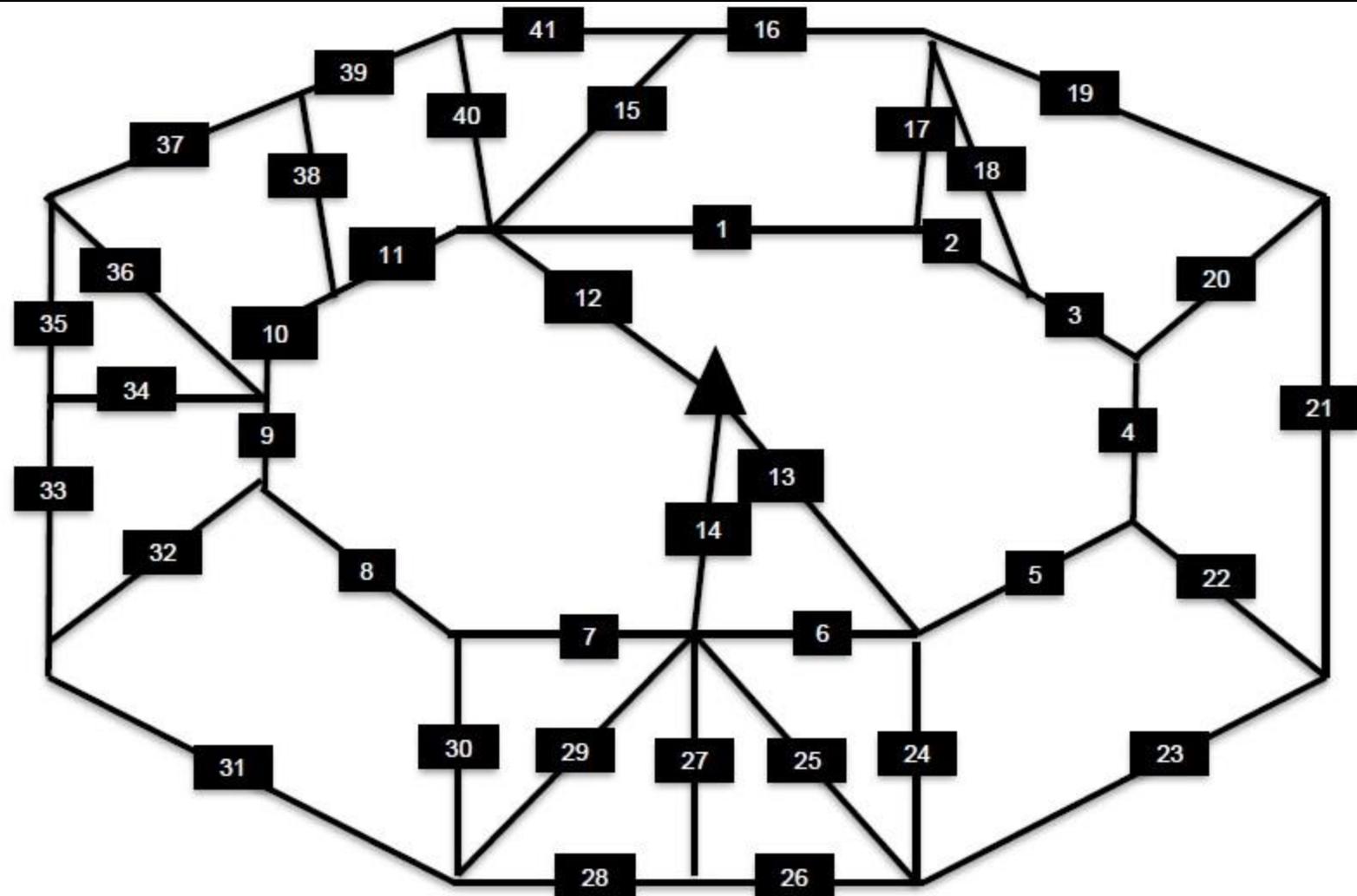
Peut être déclaré d'intérêt communautaire  
un itinéraire répondant à certains critères :

- Cohérence avec la stratégie de maillage en carrefour de la destination
- Assise foncière basée sur les anciens chemins ruraux
- Intérêt touristique

A ce jour, la communauté de communes est  
compétente sur 330 km d'assise.



# Le schéma en réseau de carrefours



xx n° du tronçon

# Comment créer un sentier ?

- Etat des lieux de l'existant
- Travail cadastral et administratif
- Aménagement du sentier
- Mise en tourisme





# L'état des lieux

- Il consiste à relever toute l'offre et tous les sentiers existants auprès des différents gestionnaires.
- Également de parcourir l'ensemble des sentiers référencés ou non (sentiers promus, proposés sur des sites communautaires, anciens chemins ruraux, chemins de chasseurs, etc...) et de relever les traces GPX

1/02/20XX

# Etude cadastrale et processus administratif

- Comparer la trace GPX avec le cadastre et relever les chemins et parcelles traversés
- Repérer sur le terrain des aménagements et travaux de sécurisation nécessaires
- Réunions avec les propriétaires et usagers concernés (Communes, ONF, Natura 2000, chasseurs, éleveurs...)
- Approbation en commission tourisme, commission environnement et conseil communautaire
- Conventionnement avec les propriétaires
- Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR)



# Sécurisation et aménagement

## Sécurisation

- Abattage d'arbres
- Elagage
- Débroussaillage
- Reprise d'assises et de murets

## Aménagements

- Pose de passerelle
- Pose de main courante
- Pose de portails
- Pose de la signalétique
- Balisage dans les deux sens

Sans oublier l'entretien annuel ou bisannuel !





# Bon à savoir

- Les chiens doivent toujours être tenus en laisse, sauf dans les réserves naturelles de Py et de Mantet et sur le Madres où ils sont interdits
- Pour les réserves naturelles, se référer à la réglementation
- Tout feu est interdit (y compris réchaud) hors des places à feu autorisées. Tout feu est interdit lorsque le risque incendie est élevé, y compris dans les places à feu
- Le bivouac est toléré du coucher au lever du soleil aux abords immédiats des sentiers balisés



## CHARTRE DU RANDONNEUR



Restez sur les chemins et sentiers balisés



Ne pas jeter de débris, les emporter avec soi



Respecter les clôtures, refermer les barrières



Restez courtois avec les riverains des chemins et les autres utilisateurs de la nature



Faire attention aux cultures et aux animaux



Se montrer silencieux et discret, observer la faune, la flore sans la toucher



Tenir compte des consignes des chasseurs pendant les périodes de chasse traditionnelles



Respecter les équipements d'accueil, de signalisation et de balisage



Ne pas faire de feu et ne pas fumer dans les bois ou à proximité des lisières et des broussailles



Respecter les autres pratiquants randonneurs, cavaliers et cyclistes



## RECOMMANDATIONS

- Évitez de partir seul.
- Avertissez vos proches de votre itinéraire.
- Ne vous surestimez pas, repérez le parcours et choisissez-le en fonction de vos capacités physiques.
- N'oubliez pas la carte du secteur concerné (IGN Top 25 de préférence), une boussole.
- Si possible, prévoyez une solution de repli en cas de problème (refuge ou autre itinéraire).
- Évitez de partir par mauvais temps et adaptez votre parcours en fonction des saisons (orages violents l'été, avalanches au printemps).
- En cas d'orage, évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques, ne vous abritez pas sous les arbres.



## ÉQUIPEMENT

- Emportez, même en été, des vêtements de randonnée adaptés à tous les temps, des chaussures de marche adaptées au terrain et à vos pieds, un sac à dos, des accessoires indispensables (gourde, couteau, pharmacie, lampe de poche, boussole, chapeau) ainsi que des bâtons de marche.
- Pensez à prendre suffisamment d'eau, évitez de boire l'eau des ruisseaux.
- Munissez-vous d'aliments énergétiques riches en protéines, glucides et fructose tels que des barres de céréales, pâtes de fruits, fruits secs... etc.



Merci



Conflent Canigó  
Office de Tourisme